

HAS, Rapport d'élaboration qualité et sécurité du télésoin , 18 février 2021

18/02/2021

Ce rapport d'évaluation de la Haute autorité de santé élabore des recommandations sur le bon usage et la qualité des pratiques relatives au télésoin. Il rappelle les professions et actes de télésoin autorisés dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire face à l'épidémie de Covid-19. Il définit également, pour chacune des catégories de professionnels, les situations cliniques, le périmètre et les publics pour lesquels les actes de télésoin sont à exclure.